



DECISION

D'OUVERTURE DU CONCOURS

La Directrice Générale Déléguée de la société « Jardin Zoologique National S.A »,

- Vu le Décret n°2-07-841 du (07 Joumada I 1428) 24 mai 2007, autorisant la création de la société anonyme dénommée « Jardin Zoologique National S.A » ;
- Vu les pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration ;
- Vu le Statut régissant le personnel de la société « Jardin Zoologique National S.A » ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n°24/2012 du (06 Hijja 1433) 22 octobre 2012, relative à la procédure de recrutement dans les Entreprises et les Établissements Publics ;
- Vu la loi cadre de la **SJZN** au titre de l'année 2025 ;
- Vu la nécessité de service.

DECIDE

ARTICLE : 1 : La société « Jardin Zoologique National », lance un appel à candidature aux candidat(e)s externes, pour le recrutement de **01 (Un)** profil suivant :

- **01 (Un) Médecin Vétérinaire (H/F) (Réf. : MV2025)** : Titulaire d'un Diplôme de Docteur Vétérinaire, diplôme délivré par un établissement agréé ou un diplôme reconnu équivalent au Maroc.

ARTICLE : 2 : L'appel à candidature est ouvert aux candidat(e)s externes remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine ;
- Être âgé(e) de 45 ans au plus.

ARTICLE : 3 : Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions mentionnées sur les articles 1 et 2.

Les candidat(e)s présélectionné(e)s à l'issue de cette première phase, seront convoqué(e)s pour participer aux épreuves écrites, portant sur la discipline demandée.



Chaque épreuve est sanctionnée par une note chiffrée de 0 à 20 et ne seront admissibles pour l'épreuve orale ou pratique que les candidat(e)s ayant obtenu(e)s, au moins, une note de 10/20 pour l'épreuve écrite.

Ne seront admis(e)s définitivement que les candidat(e)s ayant obtenu(e)s, à l'issue des épreuves écrites et pratiques ou orales, une note de 10/20 dans la limite du nombre des postes pourvus.

La liste des candidat(e)s définitivement admis(e)s et la liste d'attente seront arrêtées par ordre de mérite.

ARTICLE : 4 : Le dossier de candidature comprenant la référence du poste est composé des pièces suivantes :

- 01 (Un) Curriculum Vitae détaillé (comprenant le numéro de téléphone et l'adresse mail) ;
- 01 (Une) Lettre de Motivation signée par le/la candidat(e) portant la référence du poste demandé, adressée au **Monsieur le Président Directeur Général du JZN** ;
- 01 (Une) Copie de Baccalauréat ;
- 01 (Une) Copie du Diplôme, pour les diplômes délivrés par des organismes privés ou étrangers, doivent être accompagnés d'un document justifiant l'équivalence ;
- 01 (Une) Copie de la CNIE.

ARTICLE : 5 : Les dossiers de candidature doivent être scannés en un seul et même fichier PDF et déposées à la plateforme de l'emploi public : <https://depot.emploi-public.ma/>, avant le 08 SEP. 2025 à 16h30mn, délai de rigueur.

Sté. Jardin Zoologique
Nationale
Mme. Salma SEMANI
Directeur Général Délégué

8